

Assemblée Générale de l'ADF
Reims, le 13 Septembre 2006

Intervention du Député Jean-Pierre DUPONT, Président du Conseil général de la Corrèze

au nom du groupe de la droite, du centre et des indépendants de l'ADF

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers collègues,

C'est avec plaisir que je prends la parole au nom de ma sensibilité politique en l'absence du Président Louis de Broissia qui est en déplacement au Vietnam dans le cadre de ses fonctions de Sénateur.

Je souhaiterais avant toute chose **remercier chaleureusement le Président René-Paul Savary** de son accueil dans la Marne. Il est un homme d'engagement qui croit en l'avenir de son département, qui lui donne un vrai rayonnement comme en témoignent les « 60 projets d'avenir » qu'il vient de lancer pour améliorer la vie quotidienne des Marnaises et des Marnais. René-Paul est un homme de fidélité, élu Conseiller général sans discontinuer depuis plus de 20 ans dans son cher canton de Sézanne. Il est enfin un homme actif et présent au sein de notre association. Il y préside d'ailleurs avec talent la commission « développement économique et emploi ».

L'idée d'organiser notre Congrès des Présidents des Conseil généraux à Reims me paraît symbolique car chacun sait que Reims n'est pas une ville comme les autres en France. Elle occupe une place particulière dans notre histoire. Elle jouit d'un prestige qui rayonne bien au-delà de cette belle région de Champagne : C'est ici que Clovis fut baptisé puis que furent sacrés trente rois de France. C'est ici que fut signée la reddition allemande le 7 Mai 1945. C'est aussi ici, qu'en 1962, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer célébrèrent la réconciliation franco-allemande. **Organiser notre Congrès à Reims, c'est donc, en quelque sorte, affirmer l'enracinement de nos 102 départements dans l'Histoire de France.**

Mais Reims est aussi une ville pleinement tournée vers l'avenir :

Par son université et ses 20 000 étudiants, son école de commerce, parmi les plus renommées de France, son école d'art et de design.

Par le dynamisme de ses industries viticoles, pharmaceutiques et automobiles,

Par ses actions innovantes en faveur du développement durable.

Organiser le Congrès des Président de Conseils généraux à Reims, c'est donc aussi affirmer la modernité, l'actualité, le goût de l'avenir des départements.

Le Congrès des Présidents des Conseils généraux est chaque année l'occasion de faire le point sur l'actualité de notre association, de « lever le nez du guidon », de prendre un peu de recul. C'est un temps important pour préparer sereinement les décisions de demain.

Il y a deux ans, quasiment jour pour jour, nous étions rassemblés à Bordeaux. Quelques semaines plus tôt avait été adoptée la loi du 13 août 2004. Les Conseils généraux apparaissaient alors comme les grands gagnants des débats parlementaires et, plus largement, de l'acte II de la décentralisation. Les cassandres qui annonçaient la disparition prochaine de l'échelon départemental n'avaient plus qu'à manger leur chapeau.

A Bordeaux, nous étions donc à la fois fiers et anxieux. Fiers de voir la pertinence de notre collectivité confirmée, le savoir-faire de nos agents reconnu, nos compétences considérablement renforcées. Mais aussi anxieux face au poids de nos nouvelles responsabilités avec ce qu'elles supposaient en termes d'interrogations politiques, administratives et financières.

Au cours de ces deux dernières années, il y a eu des inquiétudes et des crispations. Tout cela est finalement assez naturel compte tenu de l'importance des réformes pour les conseils généraux. A force d'être absorbés par nos dossiers et préoccupés par le problème du moment, nous avons peut être oublié de mesurer le chemin parcouru en peu de temps. Notre Congrès est l'occasion de le mettre en perspective.

En effet, même si certains transferts sont encore frais et qu'il faut être prudent dans les premiers bilans qu'on peut dresser, je crois que **nos concitoyens commencent à percevoir les premiers signes de l'efficacité de la gestion départementale**. Une fois de plus se vérifie l'idée selon laquelle on gère mieux de près :

✓ Prenons l'exemple des Maisons départementales des personnes handicapées. Le décret d'application de la loi n'a été officiellement publié que le 19 Décembre 2005. La plupart des Maisons a tout de même ouvert ses portes dès le 2 Janvier 2006 au matin. Avant, les personnes handicapées devaient suivre un véritable parcours du combattant pour faire valoir leurs droits. Aujourd'hui, elles bénéficient d'un lieu unique d'information et d'orientation. Avant, il n'existait pas d'aide légale pour financer les aides techniques autre que la prise en charge des équipements par l'assurance maladie. Aujourd'hui, la prestation de compensation du handicap est une aide personnalisée, prenant en compte le projet de vie du bénéficiaire. Avant, les délais pour obtenir une aide étaient longs, parfois interminables. Aujourd'hui, les services des Maisons du handicap, grâce à l'aide financière exceptionnelle du Gouvernement, rattrapent avec une efficacité remarquable les retards accumulés depuis des mois par les COTOREP et les CDES. En quelques mois, grâce au concours déterminant des Conseils généraux, la politique publique du handicap a connu une des plus grandes mutations de son histoire.

✓ Il en est de même pour les personnels TOS des collèges. Franchement, je ne regrette pas la situation ubuesque d'hier qui consistait à confier aux conseils généraux le fonctionnement et de l'entretien des collèges tout en laissant à l'Etat les personnels chargés de cette mission. Aujourd'hui, les personnels TOS sont heureux de travailler pour les départements et nous sommes heureux de les accueillir dans nos équipes. Les premiers chiffres relatifs au droit d'option sont d'ailleurs très encourageants : au 31 août, 83% des agents TOS ayant fait valoir leur droit d'option ont choisi de rejoindre la fonction publique territoriale. Preuve de l'attractivité des services départementaux.

✓ Je pourrais multiplier les exemples en rappelant la vétusté de certains équipements de lutte contre les incendies avant la départementalisation des services d'incendie et de secours, mais aussi la légèreté de la gestion du fichier des bénéficiaires du RMI avant que les Conseils généraux n'y opèrent des contrôles attentifs.

Les Conseils généraux ont des gestions rigoureuses, justes et efficaces. La mission de l'ADF, c'est aussi de valoriser les politiques menées par les départements et de montrer qu'ils les conduisent mieux aujourd'hui que l'Etat naguère. Parce qu'ils connaissent mieux le terrain sur lequel ils travaillent. Et parce qu'ils sont proches du citoyen à qui ils doivent rendre des comptes. **Si ce n'est pas l'ADF qui le dit, alors qui le dira ?**

J'en viens justement à l'ADF puisque notre association, ses activités, son fonctionnement sont l'objet principal de notre assemblée générale.

Permettez-moi d'abord, en votre nom à tous, de **saluer et de remercier l'ensemble du personnel de l'association**. Le Directeur mais aussi les chefs de services, les chargés de mission et les secrétariats. Ils travaillent avec disponibilité, avec rigueur et souvent dans l'urgence. Je veux leur dire que nous savons que ce sont eux qui font la force de l'ADF.

Représentant Louis de Broissia, chacun comprendra que je dise un mot du groupe de la droite, du centre et des indépendants.

Avec deux années de recul, je crois que, confronté à un contexte inédit (celui d'une très courte majorité pour la sensibilité de gauche), l'Assemblée des Départements de France, après quelques mois de rodage, a su gérer la situation avec pragmatisme. Elle **a même innové en inventant le pluralisme actif au sein d'une association d'élus**.

C'est en effet la première fois que l'une des trois principales associations représentatives d'élus reste unie tout faisant vivre réellement les groupes politiques qui la composent. A l'usage, ce choix me semble judicieux :

✓ En effet, sur une majorité des sujets les groupes s'expriment d'une même voix. Ils définissent une stratégie en commun et mobilisent leurs réseaux respectifs pour défendre la position collective. La force des départements n'en est que renforcée.

✓ Sur d'autres thèmes (nous l'avons vu récemment sur le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion ou sur le contrat de responsabilité parentale), le consensus n'est pas possible. Cela n'est pas malsain dans une association politique. Auparavant, lorsque nous ne parvenions pas à adopter un point de vue commun, nous ne disions rien. Or, je ne suis pas sûr que le silence soit la meilleure façon de soutenir notre cause. Aujourd'hui, lorsqu'il y a divergence sur un sujet, nous laissons les groupes agir selon leur sensibilité, ce qui permet le débat, l'échange et l'expression des départements.

⇒ Je pense que cette démarche politique originale est payante pour les conseils généraux, comprise par nos partenaires et moderne pour une association comme la nôtre.

Elle suppose de **donner aux groupes les moyens de remplir leur mission**, dans les conditions qui ont été définies collectivement il y a plus d'un an.

Elle suppose aussi de savoir **gérer avec intelligence et sérénité, les inévitables tensions liées au débat politique national** qui sera, en cette année électorale, omniprésent et passionné.

Ainsi, sous l'autorité de Louis de Broissia, **les 50 Présidents de la droite, du centre et des indépendants participent pleinement à la vie de l'ADF**. Par exemple en présidant 8 de nos 18 commissions thématiques, en désignant des élus dans les organismes sollicitant des représentants des départements et en participant aux délégations conduites par le Président Lebreton auprès du Gouvernement et des pouvoirs publics.

Je voudrais plus particulièrement insister sur **le rôle fondamental que nous jouons au Parlement**. Les Présidents des Conseils généraux, Députés et Sénateurs, relayent les attentes des départements avec détermination :

✓ Pour se cantonner à l'actualité parlementaire récente, ils ont été en première ligne dans la discussion du projet de loi réformant la protection de l'enfance en faisant voter des améliorations sensibles en matière de collecte nationale des données et de formation des professionnels.

✓ La semaine dernière, grâce à l'action des Présidents Bruno Sido et Philippe Richert, le fonds départemental pour l'alimentation en eau et l'assainissement a été réintroduit dans le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Il est nécessaire pour mieux accompagner les communes qui réalisent des travaux en matière de protection des captages, de distribution d'eau et d'épuration.

✓ Dès demain, les Sénateurs examineront les amendements de notre groupe sur le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance. Ils visent essentiellement à articuler les nouvelles compétences du Maire en matière de prévention de la délinquance et celles du Conseil général en matière d'action sociale.

Le Groupe DCI, fort d'une unité dont plus personne ne doute depuis le Congrès de Valence, travaille donc activement au sein de l'ADF.

Nous évoquerons tout à l'heure, après l'assemblée générale, **le projet de l'ADF**. Je souhaite d'ores et déjà rendre hommage au Président Michel Dinet qui a mené la mission que lui a confié le Bureau de notre association avec beaucoup de sérieux. Il a eu le souci d'une large concertation avec tous les partenaires de l'ADF. Nous lui en sommes reconnaissants.

Le Groupe DCI partage la plupart des orientations du rapport qui vous sera présenté. Il pense effectivement que l'ADF a pour mission principale la représentation des départements auprès des pouvoirs publics et qu'elle doit l'exercer prioritairement au nom des 102 Présidents des Conseils généraux.

Nous considérons que le nombre de commissions thématiques, actuellement fixé à 18, est trop élevé. Il suffit pour s'en convaincre de penser au nombre de commissions que compte généralement un Conseil général. Nous prônons donc une limitation du nombre des commissions, un calendrier élaboré plus tôt et mieux diffusé. Nous souhaitons que les réunions se concentrent sur l'échange des expériences et la réflexion prospective. **Nous plaидons pour que tous les élus départementaux qui le souhaitent puissent participer aux commissions**, qu'ils siègent dans la majorité ou la minorité de leur département, tant il est vrai qu'il n'y a rien à craindre à voir les conseillers généraux de toutes les sensibilités politiques s'informer, se former et échanger.

Nous comprenons la nécessité de mieux préparer en amont (et de mieux suivre en aval) les réunions des organismes au sein desquels l'ADF est représentée.

Nous partageons aussi l'analyse du Président Dinet sur la nécessité de réviser les outils de communication de l'ADF, en particulier de restructurer le « flash département ».

Nous notons la nécessité de mener une réflexion sur les locaux de l'association.

En revanche, **nous sommes plus réservés sur la mise en place de missions thématiques, de groupes de travail temporaires voire d'un conseil scientifique.** Il faut avoir conscience de notre taille et de nos limites. Le groupe de travail sur la protection de l'enfance, mis en place au printemps, a bien montré les limites de ce genre d'exercices.

Le projet de l'ADF devra par ailleurs insister sur la nécessité de travailler en partenariat. Dans cette logique, deux organismes occupent à nos yeux une place à part. Ils sont en réalité un peu plus que des partenaires :

✓ L'IFET. Pour de nombreux conseillers généraux, **il est le « petit frère » de l'ADF**. Notre organisme de formation est désormais bien connu pour la qualité de ses intervenants et pour la diversité de son offre. Le lien entre l'ADF et l'IFET doit être encore consolidé et davantage affiché. En ma qualité de Président de l'IFET, j'ai fait des propositions en ce sens au Président Dinet.

✓ L'UCGF que préside notre collègue et ami Maurice Leroy. L'ouverture de l'ADF à l'ensemble des 4 200 conseillers généraux est une attente forte et légitime. Le collège associé ne donnant pas satisfaction, il pourrait être remplacé par une passerelle nouvelle entre l'ADF et l'UCGF. Cela permettrait une mutualisation des énergies et une meilleure expression de la voix des départements.

⇒ L'IFET et l'UCGF sont à mon sens des pièces indispensables à la « Maison des départements ».

Je reviens sur le projet pour dire que **l'idée évoquée lors de notre dernier Bureau (mais que vous semblez avoir abandonné) d'une éventuelle augmentation de la cotisation à l'ADF pour 2007 nous dérange**. A l'heure où l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des organismes publics sont invités à limiter leurs dépenses publiques, **il serait malhabile de ne pas montrer l'exemple**. Il faut être raisonnable et dégager des sources d'économie. Je propose par exemple de **ne pas organiser une seconde journée nationale des conseillers généraux dès cette année**. D'abord parce qu'elle serait éclipsée sur le plan médiatique par la campagne présidentielle. Ensuite, parce que cela représenterait un coût trop important pour notre association.

Vous comprenez que mon propos ne se veut pas polémique. Il est une contribution franche à notre débat.

Enfin, l'Assemblée des Départements de France doit être **un espace de prospection et de proposition sur l'ensemble des politiques publiques départementales**. En la matière, les sujets ne manquent pas. Nous avons tous notre pierre à apporter à cet édifice :

✓ Je pense à des thèmes d'actualité comme le programme « santé-nutrition » que vient de lancer le Ministre de la Santé. Nous proposons d'y engager les départements. En effet, le Conseil général dispose de leviers importants avec la PMI pour détecter les surcharges pondérales précoces, avec les restaurants scolaires des collèges pour informer les adolescents sur la nécessité d'un bon équilibre alimentaire, avec les travailleurs sociaux qui peuvent sensibiliser les familles en difficultés (qui sont trois fois plus touchées par l'obésité que le reste de la population).

✓ Nous devons aussi nous projeter à plus long terme. Le Ministre délégué aux collectivités territoriales, Brice Hortefeux, lors d'une réunion de l'Observatoire de la décentralisation présidé par notre collègue Jean Puech, a indiqué que **s'il devait y avoir un « acte III » de la décentralisation, ce serait celui de la simplification**. Je crois que l'ADF gagnerait à creuser cette idée.

Il est vrai que l'enchevêtrement excessif des compétences et des financements rend le fonctionnement de nos institutions locales complexe, illisible aux yeux du « citoyen contribuable ».

De même, il faut rationaliser **la carte intercommunale** en poursuivant le recentrage de l'intercommunalité sur les trois formes de groupement à fiscalité propre définies par la loi Chevènement et en s'interrogeant sur la pertinence du pays (en tout cas en l'empêchant de devenir un établissement de coopération intercommunale à part entière avec ce que cela suppose en moyens de fonctionnement humains, matériels et financiers).

✓ Enfin, **l'ADF doit s'emparer du thème de la réforme des finances locales** dont on ressent bien le caractère urgent et inéluctable. Comment modifier les bases d'imposition ? Quelle péréquation équitable ? Quel degré de spécialisation pour les impôts locaux ? Les questions sont multiples. C'est à l'ADF, éventuellement en lien avec l'AMF et l'ARF, qu'elles doivent être examinées, creusées et débattues.

Mes chers collègues,

Vous comprenez que les 50 Présidents des Conseils généraux de ma sensibilité, avec Louis de Broissia, travaillent à l'ADF, s'y sentent bien et continueront d'y défendre leurs idées. Ils ont, comme vous, une belle ambition pour notre association qui poursuivra sa montée en puissance dans l'union et au service de l'institution départementale.